



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°39
Réunion du 6 juin 2024

Animateur : M. SABANI (CD)
Présent : M. FOFANA – Mme LOMON

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

GUIDE DU CLUB

🔍 Recherche

GUIDE DU CLUB

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2023/2024 validée par le Comité Directeur le 28/06/2023**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
? Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
? Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
? Foot à 5 : (U6 - U9)	/
? Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
? Engagement Coupes	16,00 €
? Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
? Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
? Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
? Frais de publications	60,00 €
? Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
? 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
? 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
? 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
? Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir. (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
? Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
? Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
? Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
? Retard de transmission de FMI	9,50 €
? Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
? 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
? Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
? Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)	
Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions	
? Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
? Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
? Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100,00 €
Licences / Qualification	
? Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
? Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
? Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
? Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
? Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
? Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
? Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
? Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
? Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
? Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match)	50,00 €
? Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h avant	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre, article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie, article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Eliminatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)

• Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
• Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
• Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
• Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
• 1 ^{er} demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
• Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
• Joueur non licencié	100,00 €
• Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
• Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS

Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
• Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
• Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €

INDEMNITÉS

1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :

• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
• Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
• Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
• Pour les matchs de U16	26,50 €
• Pour les matchs de U14	21,50 €

2. Arbitres officiant en Futsal :

• Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
• À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €

3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :

• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
• Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €

La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)

À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation

• Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
• Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €

4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :

• Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
---	---------

5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :

À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire

• Contrôle des terrains	50,00 €
• Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
• Contrôle du gymnase	40,00 €
• Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

N°dossier	Date mail	N° club	Club	Demande	Retour de la CCCD
SEMAINE du 31/05/2024 au 06/06/2024					
Dossier N°670	05/06/2024	527758	SEVRES FC	Nous informe de l'indisponibilité de leur équipe U13 le samedi 8 juin 2024. U13 Label du 08/06/2024 - n°27516713 BAGNEUX COM 2 / SEVRES FC 92 1	Suite à l'indisponibilité du club de SEVRES FC le 8 juin, étant donné que la saison sportive se terminant, la 3CD décide de neutraliser les rencontres, 0 point - 0 but aux deux équipes
Dossier N°671	05/06/2024		3CD	FUTSAL U13 du 04/05/2024 - n°27604949 NEUILLFY FC 92 2 / NEUILLY FC 92 1	Etant donné que le championnat est terminé la 3CD décide de neutraliser la rencontre. 0 point - 0 but aux deux équipes
Dossier N°672 FOOT EDUCATIF	29/05/2024		3CD	Forfait non avisé : U10 poule A du 01/06/2024 - n°27484049 NANTERRE ES 6 / ANTONY ASS JEUNES 1	1er Forfait non avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe U10 poule A de ANTONY ASS JEUNES 1 Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°673 FOOT EDUCATIF	29/05/2024		3CD	Forfait non avisé : U10 poule A du 01/06/2024 - n°27484046 VILLE D'AVRAY US 1 / ACA 1	1er Forfait non avisé dans les 3 dernières journées de l'équipe U10 poule A de ACA 1 Amende triplée 90€ (30€x3) (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°674	06/06/2024		3CD	U13 Label du 08/06/2024 - n°27516708 NEUILLFY.O 1 / LEVALLOIS SC 1	Etant donné que le championnat est terminé la 3CD décide de neutraliser la rencontre. 0 point - 0 but aux deux équipes
Dossier N°675	06/06/2024		3CD	U13 Label du 08/06/2024 - n°27516709 SCEAUX FC 1 / ISSY LES MX 2	Etant donné que le championnat est terminé la 3CD décide de neutraliser la rencontre. 0 point - 0 but aux deux équipes

II. FDM/FMI MANQUANTES

• CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

Compétition	Phase	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Futsal U13		Poule Unique	18/05/2024	27604916	2	Neuilly Fc 92	1	Sevres Futsal

De donner match perdu par pénalité au club de Neuillt Fc 92 2 (-1 point - 0 but) pour en attribuer le gain au club de Sevres Futsal 1 (3 points – 0 but)

Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 -F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,*
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.*

FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

- PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Critérium U10	Poule H	01/06/2024	27484981	21	Antony Foot Evolutio	21	Malakoff Usm
Critérium U10	Poule I	01/06/2024	27485101	22	Antony Foot Evolutio	22	Malakoff Usm
Critérium U10	Poule J	01/06/2024	27485221	23	Antony Foot Evolutio	23	Malakoff Usm
Critérium U13	Poule A	01/06/2024	27517035	1	Antony Foot Evolutio	3	Issy Les Mx Fc
Critérium U11	Poule E	01/06/2024	27487363	4	Boulogne Bil. Ac	2	Montrouge F.C. 92
Critérium U12 Espoir	Poule A	01/06/2024	27489327	22	Boulogne Bil. Ac	21	Aca
Critérium U12	Poule F	01/06/2024	27500225	23	Boulogne Bil. Ac	21	Nanterre Ajsc
Critérium U11	Poule B	01/06/2024	27486572	1	Cheminots Ouest L As	3	Suresnes J.S.
Critérium U11	Poule C	01/06/2024	27486717	4	Clichy S/Seine U.S.	4	Gennevilliers Csm
Critérium U10	Poule A	01/06/2024	27484051	21	Ef Jean Mendez	23	Vanves Stade
Critérium U10	Poule D	01/06/2024	27484465	21	Fontenay Aux Roses	24	Issy Les Mx Fc
Critérium U10	Poule E	01/06/2024	27484586	22	Fontenay Aux Roses	25	Issy Les Mx Fc
Critérium U10	Poule F	01/06/2024	27484747	21	Garenne Colombes Af	21	Rueil Malmaison Fc
Critérium U10	Poule G	01/06/2024	27484867	22	Garenne Colombes Af	22	Rueil Malmaison Fc
Critérium U12	Poule E	01/06/2024	27580208	22	Garenne Colombes Af	23	As Ararat Issy
Critérium U12	Poule E	01/06/2024	27500065	24	Gennevilliers Csm	24	Rueil Malmaison Fc
Critérium U13	Poule E	01/06/2024	27576256	2	Nanterre Ajsc	2	Suresnes J.S.
Critérium U11	Poule B	01/06/2024	27486567	3	Levallois Sc	3	Garenne Colombes Af
Critérium U11	Poule C	01/06/2024	27486711	4	Levallois Sc	4	Garenne Colombes Af
Critérium U13	Poule E	01/06/2024	27524651	4	Nanterre Es	3	Garenne Colombes Af
Critérium U13	Poule B	01/06/2024	27517192	2	Sceaux Fc	4	Issy Les Mx Fc
Critérium U11	Poule I	01/06/2024	27488027	2	Voltaire Chat. M. Ss	2	Antony Foot Evolutio
Critérium U11	Poule J	01/06/2024	27488147	3	Voltaire Chat. M. Ss	3	Antony Foot Evolutio

• **DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Phase	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante(code)	Equipe recevante(nom)	Equipe visiteuse(code)	Equipe visiteuse(nom)
Critérium U10		Poule H	25/05/2024	27485041	21	Antony Foot Evolutio	21	Nanterre Es
Critérium U13		Poule A	25/05/2024	27517095	1	Antony Foot Evolutio	2	Chatillonnais Scm
Critérium U12		Poule B	25/05/2024	27499449	24	Asnieres Fc	25	Colombienne Foot Es
Critérium U10		Poule A	25/05/2024	27484100	26	Boulogne Bil. Ac	24	Villeneuve Garenne
Critérium U10		Poule G	25/05/2024	27484916	25	Boulogne Bil. Ac	22	Sevres F.C. 92
Critérium U10		Poule A	25/05/2024	27484103	23	Fc Blr	21	Ef Jean Mendez
Crit U11 Féminines	Phase 2	Poule A	25/05/2024	27751289	2	Fc Blr	1	Gpso 92 Issy
Critérium U13 Label		Poule Unique	25/05/2024	27516782	2	Issy Les Mx Fc	1	Courbevoie Sports
Critérium U13		Poule A	25/05/2024	27517092	3	Issy Les Mx Fc	2	Neuilly O.
Critérium U13		Poule B	25/05/2024	27517249	4	Issy Les Mx Fc	2	Gennevilloise Es
Critérium U11		Poule F	25/05/2024	27487554	4	Nanterre Es	1	Suresnes J.S.
Critérium U13		Poule D	25/05/2024	27524318	3	Nanterre Es	2	Levallois Sc
Critérium U13		Poule E	25/05/2024	27524710	4	Nanterre Es	3	Levallois Sc
Critérium U10		Poule F	25/05/2024	27484803	21	St Cloud Fc	21	Rueil Malmaison Fc
Critérium U10		Poule G	25/05/2024	27484923	22	St Cloud Fc	22	Rueil Malmaison Fc
Critérium U10		Poule B	25/05/2024	27484243	23	Suresnes J.S.	23	Bagneux Com
Critérium U10		Poule C	25/05/2024	27484399	24	Suresnes J.S.	24	Bagneux Com

III. FICHES DEFIS TECHNIQUE

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 Espoir Poule A

01/06/2024 n°27489330 CLICHY S/SEINE U.S. 2 / RACING CLUB FRANCE 2
01/06/2024 n°27489325 RUEIL MALMAISON FC 2 / VILLE D'AVRAY US 1
01/06/2024 n°27489327 BOULOGNE BIL. AC 2 / ACA 1

U12 Espoir Poule B

01/06/2024 n°27489643 AS ARARAT ISSY 1 / MONTROUGE F.C. 92 2
01/06/2024 n°27489645 CHATILLONNAIS SCM 1/ ANTONY FOOT EVOLUTIO 1
01/06/2024 n°27574958 COLOMBIENNE FOOT ES 1/ VOLTAIRE CHAT. M. SS 1
01/06/2024 n°27574957 VANVES STADE 1/ BAGNEUX COM 2

U13 Label Poule Unique

01/06/2024 n°27516819 MEUDON A.S. 2/ SEVRES F.C. 92 1
01/06/2024 n°27516822 NEUILLY O. 1 / RACING CLUB FRANCE 2
01/06/2024 n°27516825 BOULOGNE BIL. AC 2 / GENNEVILLIERS CSM 1

- **DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 Espoir Poule A

25/05/2024 n°27489383 LEVALLOIS SC 1 / NANTERRE ES 2
25/05/2024 n°27489380 ACA 1 / ASNIERES FC 2

U12 Espoir Poule B

25/05/2024 n°27489703 AS ARARAT ISSY 1 / SEVRES F.C. 92 1
25/05/2024 n° 27489700 PLESSIS ROBINSON FC 1 / COURBEVOIE SPORTS 2
25/05/2024 n° 27489699 CSM CLAMART FOOT 1 / CHAVILLE FC 1

U13 Label Poule Unique

25/05/2024 n°27516782 ISSY LES MX FC 2 / COURBEVOIE SPORTS 1
25/05/2024 n° 27516786 ST CLOUD FC 1 / GARENNE COLOMBES AF 1
25/05/2024 n° 27516784 NEUILLY O. 1 / COLOMBIENNE FOOT ES 1

IV. FINALES

Finale U18

Nanterre E.S. 2 – Clichy S/Seine U.S. : **3-0**

Finale C.D.M.

Montrouge G.S. – Asnières F.C. : **0-0 (5 tab 3)**

Finale Anciens

F.C. Bourg la Reine – Clichy S/Seine U.S. : **3-0**

Finale U16

Nanterre E.S. 3 – Bagneux C.O.M. : **2-4**

Finale Foot Entreprise

Orange Issy 4 – Epinettes Espagnol C. : **2-1**

Finale Seniors Loisirs

Sèvres F.C. 92 – Colombes L.S.O. : **2-3**

Finale U15 Féminines

Colombienne Foot E.S. – Malakoff U.S.M. : **1-1 (6 tab 7)**

Finale Seniors Féminines

Racing Club de France – Boulogne Billancourt A.C. : **0-1**

Finale U14

A.S. Ararat Issy – Colombienne Foot E.S. : **0-4**

Finale U18 Féminines

FC Bourg la Reine 2 – Montrouge F.C. 92 2 : **0-4**

Finale Seniors Masculins

Racing Club de France 2 – Montrouge F.C. 92 2 : **0-2**

C.D.I.F. – GROUPE F.M.I.

Procès-Verbal n°22
Réunion du 6 juin 2024

Présents :

G. DELORME (CD)– Animateur

M. Soukup – A. Viaud (C.D.)

Excusé :

=====

La commission se réunit **tous les mardis** suivant une journée de championnat ou tour de coupe.
Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.
La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

IMPORTANT – IMPORTANT

Un courrier a été envoyé aux clubs sur les manquements administratifs de ce début de saison.

RAPPEL -- RAPPEL

« Dirigeant responsable »

Si la case n'est pas cochée sur la tablette, la feuille est considérée « signée » par le capitaine donc un mineur pour les jeunes.

Il est anormal que sur l'ensemble des feuilles transmises par FMI, plus de 20 clubs soient pénalisés pour « dirigeant responsable » non identifié.

Manque de dirigeants sur le banc de touche.

Si la feuille nous est transmise par FMI, vous devez le constater à la signature. S'il n'est pas possible d'ajouter un dirigeant, vous pouvez toujours préciser cela dans la page « Observations d'après match »

Rappel : en foot éducatif, l'absence est sanctionnée d'une amende (annexe 2 financier du R.S.G. du 92)

En foot à 11, en cas d'absences de réserves, l'absence de dirigeant est sanctionnée d'une amende simple, (annexe 2 financier du R.S.G. du 92) le résultat restant acquis sur le terrain.

Tout personne inscrite sur la feuille de match informatisée doit être licencié, qu'il soit dirigeant sur le banc de touche, délégué aux arbitres ou arbitre assistant.

Tous les renseignements et aides à la Feuille de Match Informatisée se retrouve sur le site du DISTRICT 92 :

Rubrique « Guide des Clubs »
Page « Informatique Communication »,
Onglet « FMI »,
Page « documents utiles »

En aucun cas, le dirigeant responsable ne peut être arbitre assistant
En aucun cas l'arbitre central ne rentre en compte dans les deux dirigeants obligatoires en jeunes.

Rappel aux clubs :

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web : <https://fmi.fff.fr> et uniquement sur le site <https://fmi.fff.fr>

Le club recevant doit « obligatoirement » :

- Récupérer ces rencontres
- Chargés les données de son match

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

Les sanctions (avertissement, amende ou perte de rencontre) se font en application de l'annexe 13 du Règlement Sportif général du District.

- [COURRIERS DES CLUBS](#)

RAPPEL :

Le premier avertissement signale un manquement avec la tablette pour la réalisation de la Feuille de match informatisée.

C'est une demande d'explication qui vous est notifié.

Vous devez répondre avant la date prévue dans le P.V. (Annexe 13 du R.S.G. du District 92)

Cet avertissement (le 1^{er}) est sans pénalité.

- [AMENDE POUR FEUILLE DE MATCH SIGNEE PAR UN MINEUR SUR DE LA FMI](#)

Football à 8

Rencontres du 01/06/2024

Match n° 27486574 – F.C. SAINT CLOUD (U11 B)

Match n° 27486718 – F.C. SAINT CLOUD (U11 C)

Match n° 27484344 – F.C. BOURG LA REINE (U10 C)

Match n° 27486404 – E.S. NANTERRE (U11 A)

Match n° 27488144 – E.S. NANTERRE (U11 J)

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.